

Commune de Bernex

Résolution de la commission « ES – Economie et Sécurité »

"Sécurisation des carrefours rte de Pré-Lauret/rte de Laconnex et rte de Pré-Lauret/rte de Soral

Au vu du trafic sur la route de Pré-Lauret, sur la route de Laconnex sur la route de Soral et de la vitesse élevée sur ces tronçons

Au vu de la dangerosité et du manque de visibilité du carrefour entre la route de Pré-Lauret et la route de Laconnex

Au vu de la dangerosité du carrefour entre la route de Pré-Lauret et la route de Soral

Au vu des pistes cyclables bordant les routes de Laconnex et de Soral

Au vu de la complexité et du manque de clarté des marquages de priorité actuels (notamment pour la piste cyclable)

Au vu des nombreux accidents sur ces 2 carrefours impliquant tant des véhicules motorisés ainsi que des vélos

Au vu de l'accident mortel sur le carrefour entre la route de Pré-Lauret et la route de Laconnex en 2016

Au vu des nombreuses demandes de sécurisation formulées par la commune de Bernex depuis 2010 et rejetées par la DGT

La commission « ES - Economie et Sécurité » invite le Conseil administratif à :

- Prendre contact avec le Conseiller d'Etat en charge du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) afin d'exiger des mesures pour trouver une solution sécuritaire optimale, tant pour les cyclistes que pour le trafic motorisé de ces deux carrefours.
- Revenir devant la commission dans un délai de 6 mois maximum afin de rendre compte de l'avancement du dossier

Pour la commission :
Pierre JORDI
Président de la commission
« ES - Economie et Sécurité »

Bernex, le 10 novembre 2016

R - ES SécurisationCarrefourPreLauret CM 13Decembre2016.docx